

ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision du président n°DAJP/2024-124 en date du 13 mai 2024 relative à l'élection des représentants des personnels au sein des conseils centraux de l'université de Tours ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales auxquelles il a été procédé par voie électronique les 16 et 17 octobre 2024 ;

DÉCIDE**Article 1 : Proclamation des résultats**

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

COLLEGE / SECTEUR	NOM	PRENOM	LISTE
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 1	ROLAND	Sébastien	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 1	HULIN	Annabelle	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 2	FERRE	Sandrine	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 2	GIRAUDEAU	Caroline	Université d'avenir(s)
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 2	AMALRIC	Marion	L'Université Ensemble
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 3	ALQUIER	Daniel	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 3	SUPPO	Christelle	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 3	RICHARD	Caroline	Université d'avenir(s)
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 4	SERVAIS	Stéphane	L'Université Ensemble
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 4	BLASCO	Hélène	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 4	GIRAUDEAU	Bruno	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 4	ALLARD-VANNIER	Emilie	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine

Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 4	LAUMONNIER	Frédéric	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège Professeurs des universités et assimilés – Secteur 4	BOUDESOCQUE-DELAYE	Leslie	L'Université Ensemble
Collège des Autres HDR – Secteur 1	LEVY	Nathalie	L'Université en Mouvement : collégiale, écologique et solidaire
Collège des Autres HDR – Secteur 2	BOISSEUIL	Didier	L'Université Ensemble
Collège des Autres HDR – Secteur 3	POTIER-CARTEREAU	Marie	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège des Autres HDR – Secteur 3	LEUREUIL	Charlotte	L'Université Ensemble
Collège des Autres HDR – Secteur 4	REMOT	Aude	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège des Docteurs – Secteur 1	RUSPIL	Thomas	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège des Docteurs – Secteur 2	BOUZZAOUI	Badiâa	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège des Docteurs – Secteur 2	FOUQUET	Jean-Philippe	Université d'avenir(s)
Collège des Docteurs – Secteur 2	KRYKUN	Anna	L'Université Ensemble
Collège des Docteurs – Secteur 3	BARRAT	Sabine	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège des Docteurs – Secteur 3	BIQUAND	Elise	Université d'avenir(s)
Collège des Docteurs – Secteur 3	GUILHOT	Jérémie	L'Université Ensemble
Collège des Docteurs – Secteur 4	BESSON	Pierre	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège des Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs	AUBERT	Sylvie	Pour une Université Ambitieuse, Responsable, Humaine
Collège des Ingénieurs et Techniciens	BOISSE	Pascale	Université d'avenir(s)
Collège des Ingénieurs et Techniciens	NUE	Alice	L'Université Ensemble
Collège des Ingénieurs et Techniciens	BRIZARD	Bruno	ALTERNATIVE
Collège des Autres personnels	MORILLE	Emilie	ALTERNATIVE

Article 2 : Début du mandat

Conformément à l'article L. 719-1 du Code de l'éducation, le mandat des membres élus commence à courir dès la publication de la présente décision.

Article 3 : Affichage des résultats

La présente décision sera publiée au recueil des actes de l'établissement et affichée dans les locaux.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours

M. le Président de la commission des opérations électorales

Direction des affaires juridiques et du patrimoine

60, rue du Plat d'Étain

BP 12050

37020 Tours Cedex 1